

## PAGE registre N°:

DEPARTEMENT du GARD	COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT de NÎMES	N° DEL20240222_008/124
CANTON de ST GILLES	아들은 아이들은 이 아이들은 아이들은 아이들은 아이들은 아이들은 아이들은
	Du 22 FEVRIER 202: 4 à 18 heures 30
NOMBRE:	
De Conseillers en exercice : 27	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du
De Présents : 24	Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,
De Votants : 27	Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc ;
Absents ayant donné procuration 3	MAZAY Isabelle; ANDRE Christian; DUSSAUT Florence; SERVILE Marc; GIOVANNELLI Odile; GUERRE Cyril; LAPIERRE Catherine; BALLESTEROS Jérôme; GHELFI Agnès; MIARD Pascal; ROUQUIER
Absents excusés sans procuration 0	Bruno ; ESCUDIER Sophie ; BERLINE Marion ; GIMENO Sophie ; BARAGNON Guillaume ; DENAT Sophie ; LEDIEU Bertrand ; GIRON
Absents non excusés sans procuration 0	Antoine; BROSSETTE Alice; CODOU Loïc; ROCCO Catherine; AUGIER Marc; MARTIN Laurence
Objet :	Etaient absents excusés avec procuration: Mme LINGERAT Sophie qui avait donné procuration à M. SERVILE Marc; M. ETIENNE Patrick qui avait donné procuration à Mme MARTIN Laurence; Mme CRES
Rénovation du parc d'éclairage	Elisabeth qui avait donné procuration à M. AUGIER Marc
public - Demande Fonds de concours Nîmes Métropole	Etait absent excusé sans procuration : -
	Etaient absents non excusés sans procuration : -

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

La Commune de Caveirac souhaite poursuivre son engagement de maitrise de l'énergie et réaliser des travaux de rénovation du parc de luminaires de l'éclairage public en plusieurs points particulièrement énergivores.

Ces travaux consistent à renouveler le parc de luminaires anciens.et permettront de bénéficier d'économies d'énergie avec une baisse de la consommation d'électricité mais également de réduire la pollution lumineuse en diminuant l'intensité lumineuse moyenne (gradation, détection),

Il est proposé de solliciter un fonds de concours auprès de Nîmes Métropole pour le projet précité d'un montant prévisionnel de 97 790,00 € HT

Le rapport de Monsieur CHAILAN, entendu,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

<u>APPROUVE</u> les travaux de rénovation du parc de luminaires de l'éclairage public d'un montant prévisionnel de 97 790,00 € HT et son plan de financement.

<u>DECIDE</u> de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole pour le projet exposé ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

DAinsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Jean-Luc CHAILAN

2 6 FEV. 2024

Le Secrétaire de séance Antoine GIRONA

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le cé actère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet https://www.telerecours.fr